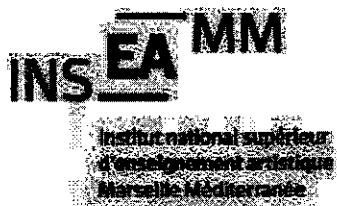


INSEAMM CA 16/12/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_12_16_OJ_CR



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2021**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 DÉCEMBRE 2021
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 22 OCTOBRE 2021**

Délibération n°DELIB_01_ADM_21_12_16_OJ_CR

L'an deux-mille vingt et un, le seize décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le président en date du 3 décembre 2021.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 16/12/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_12_16_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 3 décembre appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 22/10/21 – DELIB 1
- *Évaluation des enseignements HCERES*
- *Évocation de la « Nuit du jazz »*
- Tableau des emplois – DELIB 2
- Rapport égalité Femmes Hommes - INFO 3
- Avancement de grade – DELIB 4
- ~~Organigramme – DELIB 5~~ *Point retiré en séance*
- Astreintes – DELIB 6
- Vacataires – DELIB 7
- Déplacements – DELIB 8
- Tarifs - DELIB 9
- Adoption instruction M 57 – DELIB 10
- Décision modificativen°3 – DELIB 11
- Budget primitif 2022 – DELIB 12
- Bilan des actions CVEC – DELIB 13
- *Renforcement des actions de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail*
- Convention pôle santé – DELIB 14
- Acceptation de don d'ouvrages – DELIB 15
- Information marchés publics – INFO 16
- Information rentrée ateliers publics – INFO 17
- Questions diverses

M. *Mme CANPOS* est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2021 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 16/12/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_12_16_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 22 octobre 2021.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

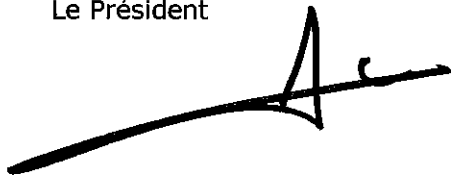
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrage exprimés	23
Votes pour	23
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 16 décembre 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20211216-01CA211216CR-DE
Reçu le 16/12/2021

